Animation de l'embouchure ouest
du canal de Soulanges - été 2021

APPEL À PROJETS

Coteau du-Lac

Les Coteaux

DEV VAUDREUIL SOULANGES

APPEL À PROJETS

L'objectif du présent appel à projets est d'animer et de dynamiser l'embouchure ouest du canal de Soulanges par une prestation de services et d'animations nautiques et/ou en rive pour la saison 2021.

Mise en contexte

S'étendant sur 23,5 km, le canal de Soulanges a eu un impact majeur sur le développement socio-économique de la région de Vaudreuil-Soulanges. Aujourd'hui, il représente, pour les quelque 150 000 résidents de la région (dont 13 000 dans les municipalités directement touchées par cet appel à projets), un espace patrimonial, de culture et de plein air identitaire de premier plan.

Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV), les municipalités riveraines du canal et la MRC de Vaudreuil-Soulanges travaillent depuis plusieurs années à valoriser le canal dans une approche multisectorielle (plein air, aménagement, culture, patrimoine, etc.). Un parc régional est également en démarrage pour donner un nouvel élan aux projets régionaux entourant le canal. C'est dans ce cadre que les organismes à la base du présent appel à projets interviennent, l'objectif étant de valoriser l'embouchure ouest du canal tout en en faisant un banc d'essai pour des projets cohérents avec l'identité du lieu à plus long terme. Un site internet a d'ailleurs été lancé cet hiver (www.canaldesoulanges.ca) pour faire la promotion des animations au canal et de son patrimoine. Les projets qui verront le jour en 2021 pourront profiter de ce nouvel outil et de l'engouement grandissant pour le canal de Soulanges.

L'embouchure ouest du canal de Soulanges est un secteur que l'on considère être à haut potentiel récréotouristique étant donné sa localisation et les caractéristiques des terrains qui la composent. Le site est partagé entre deux municipalités, en bonne partie par les parcs Thomas-Monro et Louis-Stanislas-Pariseau, totalisant approximativement 20 000 mètres carrés. Bien qu'appartenant à deux municipalités distinctes, ces deux parcs sont contigus. Situés à proximité d'un pôle villageois, à la croisée de la piste cyclable Soulanges (200 000 passages devant les compteurs en 2020) faisant partie de la Route verte, ils constituent une fenêtre sur le lac Saint-François (fleuve Saint-Laurent) et sont actuellement peu exploités. Par ailleurs, les plaisanciers sont nombreux à naviguer sur les eaux du lac Saint-François et le secteur de l'embouchure ouest constitue un endroit privilégié pour le mouillage.

Les municipalités de Coteau-du-Lac et Les Coteaux ainsi que DEV aimeraient s'allier à des projets privés pour animer et mettre en valeur le site de l'embouchure ouest du canal pour la saison 2021 dans une formule collective et originale.

Renseignements pertinents

Des investissements de la part des partenaires régionaux sont prévus pour 2021, notamment :

- Des concerts, animations et/ou prestations culturelles ;
- L'accostage d'une navette pour des croisières thématiques (sous réserve de l'autorisation d'implanter un quai) ;
- Des séances de yoga gratuites les samedis matin dans le cadre des Samedis zen au canal (environ 30 participant(e)s en moyenne par séance en 2020);
- L'aménagement du site par l'ajout de mobilier et d'éléments récréatifs;

Invitation à soumettre des projets

Les organismes régionaux et les entreprises sont invitées à proposer des projets pour animer et mettre en valeur le site cet été. Les projets recherchés peuvent être à vocation exclusivement commerciale (restauration ou autre service de soutien à l'industrie touristique), nautique, culturelle, événementielle ou encore marier différentes sphères d'activité dans le but de créer une synergie.

Quelques exemples pertinents :

- Restauration ou offre alimentaire originale ou s'appuyant sur une identité régionale;
- Hébergement atypique temporaire;
- Location d'embarcations originales (sous réserve de l'autorisation d'implanter un quai);
- Autres activités nautiques ou mettant en valeur l'aspect riverain;
- Événements ou animations sportifs, culturels ou de loisirs cohérents avec l'emplacement.

Critères

- Le projet doit être géré de façon autonome par le fournisseur. Ce dernier est entièrement responsable de la gestion des employés, de la gestion administrative et de la rentabilité du projet. Le soutien des organisations municipales ou régionales peut être envisagé de différentes façons : intégration dans le milieu avec les partenaires, logistique, infrastructures, promotion, synergie et maillage pour le développer du marché, aménagement, etc.
- Les documents déposés définissent clairement la nature du projet et la description des produits et services, ils expliquent la vision du site et comment le promoteur entend travailler en partenariat avec les acteurs du milieu.
- Le projet déposé est illustré de plans, de photos, d'esquisses ou de tableaux d'inspiration.
- Les projets présentant des éléments originaux ou innovants sont encouragés.
- Le projet prévoit, si applicable, une redevance aux organisateurs de l'appel de projets pour l'occupation du domaine public. Un montage financier prévisionnel est fourni, le cas échéant.
- Les documents présentent tous les partenaires, administrateurs, opérationnels et financiers, qui composent le projet. Ils expliquent en quoi le promoteur a les compétences pour mener à bien son projet.
- Les idées de projets issus de collectifs et/ou d'artistes, de groupes communautaires ou d'organismes à but non lucratif sont les bienvenues et pourraient faire l'objet d'une évaluation particulière et d'un traitement spécifique.
- Le promoteur présente les règles liées à son domaine d'activité et est en mesure d'obtenir toutes les autorisations et les permis auxquels ses activités sont assujetties.
- Note importante : Les activités proposées à l'intérieur du canal de Soulanges et touchant à ses murs ou infrastructures devront faire l'objet d'une autorisation du ministère des Transports du Québec. Les instances municipales et régionales peuvent agir en soutien et en accompagnement dans cette démarche. Une demande est déjà en cours pour l'autorisation d'implanter des quais pour accéder au plan d'eau. Nous ne pouvons pas, au moment de rédiger cet appel à projets, garantir que cette autorisation sera obtenue pour la saison estivale 2021.

Les projets et les activités proposés devront en tout temps respecter les mesures sanitaires de la Direction de la santé publique du Québec. Tous les promoteurs (organismes ou entreprises) devront se conformer avec rigueur et seront entièrement responsables d'appliquer les directives établies.

Infrastructures

Le site visé par l'appel de projets recèle un fort potentiel, mais est enclavé. Les infrastructures y sont donc limitées, ce qui est à considérer lors de l'idéation des projets. Voici quelques détails techniques :

- Électricité : réseau 400 ampères, position centrale sur le site
- Approvisionnement en eau : conduite 19mm disponible en saison estivale seulement
- Installations sanitaires : il n'y a pas de bloc sanitaire permanent sur place. Des installations sanitaires seront louées et aménagées sur le site pour la période estivale.

Processus de candidature

Faire parvenir un dossier comprenant notamment :

- Présentation des promoteurs et expériences précédentes ;
- Description du projet ;
- Durée et calendrier liés au projet ;
- Aperçu des besoins techniques (eau, électricité, etc.) ;
- Matériel visuel (images, photos, croquis, inspirations, etc.) ;
- Selon la nature du projet, un montage financier démontrant la viabilité pourrait être demandé.

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 1er mai 2021 et seront analysés en continu entre le lancement de l'appel à projets et l'échéance du 1er mai. Les documents doivent être acheminés par courriel au info@canaldesoulanges.ca.

Pour toute question ou si vous souhaitez de l'accompagnement dans la présentation de votre projet, vous pouvez vous adresser à Marianne Sigouin-Lebel, chef de projet canal de Soulanges chez DEV, au courriel suivant : mslebel@developpementvs.com.

Conditions diverses

- Permis, taxes et autres. : Les promoteurs devront se pourvoir, à leurs propres frais, de tous les permis exigibles pour l'exécution de son projet. Ils se conforment à tous les lois et règlements municipaux, provinciaux, fédéraux et autres qui s'appliqueront au projet.
- Assurances : Les promoteurs devront fournir, au minimum 30 jours avant leur première prestation, la preuve d'une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimal de 2 000 000.00 $.
- Promotion : les municipalités et DEV soutiendront les projets dans leur promotion. Le site internet www.canaldesoulanges.ca peut également contribuer à la vente de billets.